

INTRODUCTION  
A LA  
DESCRIPTION  
DE LA  
LORRAINE  
ET DU  
BARROIS.

Par Durival  
Lieutenant général de police  
honoraire de la ville de Nancy.



A NANCY,  
Chez BABIN , Libraire , rue S. Georges;

AVEC PRIVILÉGE. 1774.

L'édit de Stanislas du mois de décembre 1747, supprime les offices des six grands-maîtres des eaux & forêts, & les 74 grueries qu'il y avoit alors dans la Lorraine & le Barrois; & crée quinze sièges de *maîtrises des eaux & forêts*. M. Gallois fut autorisé à faire les fonctions des grands-maîtres supprimés. La charge unique de grand-maître ne fut créée qu'en 1756.

1748. Un arrêt du Conseil des finances du 27 janv. 1748 ordonna la levée, sur les communautés de la Lorraine & du Barrois, de la somme de 111137 liv. 14 s. de France, pour l'habillement & équipement des miliciens d'augmentation dans les neufs bataillons.

Le Roy aiant le 27 septembre 1747 donné un brevet de consentement à l'*union perpétuelle de l'abbaye régulière de Domévre*, au généralat de la congrégation des chanoines-réguliers du Sauveur, Stanislas en écrivit au Pape le 21 nov. Les bulles furent accordées en confor-

court le 5 décembre ; celui de Montureux à Nancy le 10.

On vit dans ce tems en Lorraine un Rhinocéros femelle de dix mois.

Le 2 janv. 1749 les trois compagnies 1749.  
de bas - officiers invalides qui étoient à Lunéville , y furent relevées par le régiment Gardes-lorraines.

Le 12 avril le Roy de Pologne partit de Commercy pour Versailles ; le 3 mai il étoit de retour à Lunéville.

M. le comte de Maurepas fut exilé à Bourges le 24 avril , pendant ce voyage de S. M. Pol. qui l'aimoit beaucoup. Il soutint sa disgrâce en grand homme ; & 24 ans après il s'éleva à la plus grande gloire où puisse atteindre un citoien: celle de faire le bonheur d'un grand peuple.

Pour prévenir les faillites & donner plus de vigueur au commerce de Lorraine , Stanislas donna le 30 mai au corps Rec. t. VII ,  
pag. 32-38 .  
Fond. du Roi ,  
p. 102-108 .  
des marchands de Nancy , cent mille livres de france , qui se prêtointent aux marchands pour trois ans , à un intérêt de